

ACCÈS DALLE

Réglementation Française / Décret 2004-924

H. d'accès maxi : 4,45 m

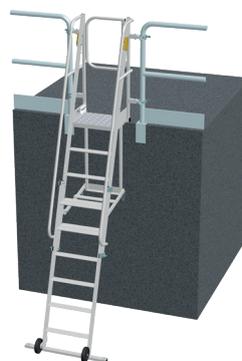
Sécurité ★☆☆



- Structure aluminium, assemblage par soudure.
- Hauteur d'accès (= hauteur de dalle) maxi : 4,45 m.
- Plancher 0,44 x 0,35 m avec plinthes aluminium. Charge utile 150 kg.
- Accès par larges marches antidérapantes de 80 mm.
- Présence de mains courantes de grande longueur.
- Roues de déplacement Ø 150 mm. Non porteuses en position travail.
- Les garde-corps possèdent des colliers de serrage pour y accrocher des protections en rive de dalle.
- Deux points de grutage avec repérage de couleur jaune.
- La fixation de l'Accès Dalle se fait depuis le sol : pas de fixation nécessaire sur la dalle.
- Les semelles d'appui sont dotées de trous pour ancrage au terrain et au mur.

ACCÈS SUR DALLE EN PARFAITE SÉCURITÉ

+ Mise en place depuis le sol.



Encombrement optimisé pour le transport



- Disposition de fixation murale repliable pour un volume transport réduit.

Semelles d'appui et d'ancrage



Hauteur réglable



- Réglage facile de la hauteur par coulissement des montants.
- Verrouillage par rappel automatique.



Accès Dalle
1,40 à 2,10 m

Désignation	Code	Télescopique	Dim. plié (m)	Poids (Kg)
Accès dalle haut. d'accès de 1,40 à 2,10 m	18.030	de 6 à 9 marches	Haut. 2,58 Larg. 0,85 Ep. 0,61	26,5
Accès dalle haut. d'accès de 2,10 à 3,04 m	18.031	de 9 à 13 marches	Haut. 3,33 Larg. 0,85 Ep. 0,61	30,2
Accès dalle haut. d'accès de 2,80 à 4,45 m	18.032	de 12 à 19 marches	Haut. 4,08 Larg. 0,85 Ep. 0,61	35,2

